

## **Le 11 octobre 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le mardi 11 octobre 2016, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

### **1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion. Le maire présente le livre du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston

Le maire avise les personnes présentes qu'il déposera son rapport 2016 lors de la séance ordinaire du lundi 14 novembre 2015 à 19 h 30.

### **2. Constatation du quorum**

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Guévin, David Guévin, Mario Laplante et Laurent Marcotte formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

53 contribuables sont présents à cette séance.

### **3. Adoption de l'ordre du jour 2016-10-01**

Il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 12 septembre 2016;
5. Adoption des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;
7. Période de questions (10 minutes);
8. Approbation des prévisions budgétaires 2017 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc;
9. Confirmation d'embauche de personnel au Centre Richard-Lebeau;
10. Mandat pour la surveillance des travaux et les essais qualitatifs pour la route Bureau;
11. Nomination des membres du Comité consultatif du Centre Richard-Lebeau (CCCRL);
12. Demande de carte de crédit ayant une limite de crédit de 5 000 \$;
13. Achat d'un épandeur à abrasif pour les trottoirs;
14. Subvention à la construction résidentielle;
15. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Aliénation de bâtiments agricoles et de terrains de Ferme Varonic inc en faveur de Ferme H. Bouchard senc;
16. Approbation des traverses de sentiers de motoneiges sur certaines voies publiques de la Municipalité – Club de motoneige Centre-du-Québec inc.;
17. Adjudication de contrat – Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis afin de procéder à la réfection des rues

Saint-Jean-Baptiste, Lauzière et des Forges entre la rue Principale et la rue Fleury;

18. Aide financière pour le Festival juste pour lire de l'École secondaire la Découverte;
19. Programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
20. Période de questions;
21. Levée de l'assemblée.

**4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 12 septembre 2016 2016-10-02**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2016 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2016, tel que rédigé.

**5. Adoption des comptes payés et à payer 2016-10-03**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 30 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées aux membres du conseil au montant de 175 121.02 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 1 octobre 2016 totalisant 66 237.55 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau date du 30 septembre 2016 totalisant 38 266.36 \$;
- D'approuver la liste des comptes payés au 30 septembre 2016 totalisant 6 370.00 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 30 septembre 2016 totalisant 73 982.78 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

**6. Rapport des comités et des activités du mois**

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

**7. Période de questions (10 minutes)**

**Début : 19 h 42**

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

**Fin : 20 h 22**

**8. Approbation des prévisions budgétaires 2017 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc  
2016-10-04**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu les prévisions budgétaires de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc, pour l'année 2017, indiquant des dépenses de 111 225 \$;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston pour l'année 2017 est de 7 386 \$, soit le même montant que l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver les prévisions budgétaires 2017 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc, telles que déposées et d'autoriser le paiement de la contribution 2017 au montant de 7 386 \$.

**9. Confirmation d'embauche de personnel au Centre Richard-Lebeau  
2016-10-05**

CONSIDÉRANT que monsieur Jessy Caya a procédé à la sélection de personnel pour effectuer les opérations du Centre Richard-Lebeau pour la saison 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De confirmer l'embauche, du 26 août 2016 au 1<sup>er</sup> mai 2017, des personnes suivantes à titre d'employés temporaires, occasionnels et sur appels, à savoir :

Nom	Fonction	\$/heure
Yanick Paré	Cuisinier	13.00 \$
Carolanne Dionne	Aide-cuisinière	11.50 \$
Mélina Boudreault	Aide-cuisinière	11.50 \$
Audrey Lachapelle	Aide-cuisinière	10.75 \$
Roseline Page	Aide-cuisinière	10.75 \$
Rémi Martel	Préposé à l'entretien	13.50 \$
Raymond Page	Préposé à l'entretien	12.50 \$
Denis Boisvert	Préposé à l'entretien	12.50 \$

**10. Mandat pour la surveillance des travaux et les essais qualitatifs pour la route Bureau  
2016-10-06**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire surveiller les travaux de réfection de la route Bureau par du personnel formé en génie civil afin de pouvoir bénéficier de subventions gouvernementales;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire effectuer, lors de la réfection de la route Bureau, des essais qualitatifs par un laboratoire indépendant afin de pouvoir bénéficier de subventions gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- D'accepter la proposition de «WSP Canada inc.» au montant de 3 850.00\$, plus taxes, afin d'effectuer la surveillance des travaux de réfection de la route Bureau;

- D'accepter la proposition de «Englobe» au montant de 10 808.00\$, plus taxes, afin d'effectuer les essais qualitatifs lors de la réfection de la route Bureau.

**11. Nomination des membres du Comité consultatif du Centre Richard-Lebeau (CCCRL)**  
**2016-10-07**

CONSIDÉRANT qu'aux termes d'une résolution adoptée le 19 mai 2016, la Municipalité a décidé de former un Comité ayant pour mission principale de contribuer, à titre consultatif, au développement et à l'organisation d'activités récréatives, culturelles et sportives ayant lieu au Centre Richard-Lebeau;

CONSIDÉRANT qu'un appel à la participation citoyenne a été effectué afin de recruter les membres du Comité consultatif du Centre Richard-Lebeau (CCCRL);

CONSIDÉRANT qu'en date du 18 août 2016, les personnes suivantes ont manifesté leur intérêt à devenir membre du CCCRL, à savoir : Mme Annick Aubry et messieurs Denis Carignan, André Nadeau, Jacques Lemire, Jean-Yves Doucet et Denis Rousseau;

CONSIDÉRANT que ce Comité sera formé du Régisseur à la vie sportive et culturelle, du maire, de deux (2) autres membres du conseil municipal, de quatre (4) à six (6) citoyens et d'un représentant de la commission scolaire.;

CONSIDÉRANT que les membres du CCCRL seront nommés pour un mandat de deux (2) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- De nommer à titre de membres du Comité consultatif du Centre Richard-Lebeau, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, les personnes suivantes :
  - M. Daniel Coutu, maire;
  - M. Jessy Caya, régisseur à la vie sportive et culturelle;
  - Mme Diane Paquette, conseillère;
  - M. David Guévin, conseiller;
  - Mme Annick Aubry;
  - M. Denis Carignan;
  - M. Jacques Lemire;
  - M. André Nadeau;
  - M. Jean-Yves Doucet;
  - M. Denis Rousseau.
- QUE ces nominations sont renouvelables à la fin du mandat et révocables en tout temps par résolution du conseil municipal.

**12. Demande de carte de crédit ayant une limite de crédit de 5 000 \$**  
**2016-10-08**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer certains achats de services par internet;

CONSIDÉRANT qu'il serait utile que la Municipalité possède une carte de crédit afin d'effectuer des achats à distance et ainsi éviter des remboursements d'achat à des employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'autoriser M. Donald Nicole, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint et/ou Mme Carmelle L. Dupuis, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière à effectuer une demande auprès de Visa-Desjardins afin d'obtenir une carte de crédit ayant une limite de crédit de 5 000 \$ et à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

**13. Achat d'un épandeur à abrasif pour les trottoirs  
2016-10-09**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston doit remplacer son épandeur à abrasif pour trottoir par un épandeur à chaîne qui ne bloquera plus lors de son utilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'acquérir de la compagnie «Équifab inc.» un épandeur à abrasif en acier inoxydable, modèle NTG675, pour le prix de 3 999 \$, plus taxes.

**14. Subvention à la construction résidentielle  
2016-10-10**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2016-01 qui prévoit le versement d'une subvention lors de la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel dans la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 2016-01-07, en date du 11 janvier 2016, la municipalité a convenu de verser, à chacun des propriétaires et futurs propriétaires des constructions ayant débuté en 2013 dans le secteur Berco-Deslandes, la somme de 1 176.47\$, et ce, dans les 30 jours suivants la réception de la lettre de renonciation et de cession des droits dans la subvention à la construction résidentielle par syndic nommé dans la faillite de 9125-3575 Québec inc. (Gestion Immobilia) pour une construction visée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu, de l'évaluateur de la MRC Nicolet-Yamaska, suite à la construction d'une nouvelle résidence, le certificat d'évaluation suivant :

	<u>Nom et adresse</u>	<u>Évaluation</u>
Yanik Fleury	70, rue Bérubé	157 000 \$
9310-9619 Québec inc.	60, rue Bérubé	138 600 \$
Donald Nicole	81, rue Bérubé	142 100 \$
François Jubinville	121, rue Landry	182 700 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'autoriser, conformément au règlement numéro 2016-01 et à la résolution numéro 2016-01-07, le versement de la subvention à la construction résidentielle suivante :

	<u>Nom et adresse</u>	<u>Évaluation</u>
Yanik Fleury	70, rue Bérubé	1 176.47 \$
9310-9619 Québec inc.	60, rue Bérubé	1 176.47 \$
Donald Nicole	81, rue Bérubé	3 000.00 \$
François Jubinville	121, rue Landry	3 000.00 \$

**15. Demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) – Aliénation de bâtiments agricoles et de terrains de Ferme Varonic inc en faveur de Ferme H. Bouchard senc 2016-10-11**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation pour l'aliénation des lots 5 231 835 et 5 232 528 du cadastre du Québec, contenant en superficie environ 25.02 hectares, sera présentée à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une vente de terrains avec bâtiments agricoles afin qu'une nouvelle ferme puisse s'établir sur le territoire agricole de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston;

CONSIDÉRANT que cette demande aura des conséquences positives sur les activités agricoles existantes ainsi que sur le développement de ces dernières;

CONSIDÉRANT que cette demande aura un impact favorable sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucune conséquence sur les possibilités d'utilisation agricoles des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- QUE le conseil municipal recommande la demande d'autorisation à la CPTAQ afin que la Ferme H. Bouchard senc puisse acquérir de la Ferme Varonic inc. les bâtiments de ferme et les lots 5 231 835 et 5 232 528 du cadastre du Québec, contenant en superficie environ 25.02 hectares.

**16. Approbation des traverses de sentiers de motoneiges sur certaines voies publiques de la Municipalité – Club de motoneige Centre-du-Québec inc. 2016-10-12**

CONSIDÉRANT la demande du Club de motoneige Centre-du-Québec inc. afin d'approuver les traverses de sentiers de motoneiges sur certaines routes de la municipalité;

CONSIDÉRANT la liste des traverses remises à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'approuver les traverses de sentiers de motoneiges sur les voies publiques suivantes : 13<sup>e</sup> Rang (entre le 152 et le 183), 11<sup>e</sup> Rang, 10<sup>e</sup> Rang (à l'est du 11), rue Béliveau et traverse de chemin de fer, rue de la Station (à l'est du 870), rue des Forges (à l'ouest du 955), rue Beaudoin (à l'est de la Caisse Desjardins Godefroy), rue des Écoles, rue de l'Aqueduc, rue Principale (au sud du 34), rang Saint-Joseph (face au 34, rue Principale);
- D'autoriser la circulation des motoneiges sur les rues Lauzière, Ouellet et Principale pour se rendre aux commerces;
- D'installer la signalisation nécessaire.

**17. Adjudication de contrat – Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis afin de procéder à la réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière et des Forges entre la rue Principale et la rue Fleury**  
**2016-10-13**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une soumission à trois (3) firmes d'ingénieurs pour des services professionnels pour la réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière et des Forges entre la rue Principale et la rue Fleury;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les trois (3) soumissions suivantes :

Fournisseur	Prix
Génicité inc.	Aucune offre
WSP Canada inc.	14 600 \$ + taxes
Les services EXP inc.	20 700 \$ + taxes

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions reçues sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour la réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière et des Forges entre la rue Principale et la rue Fleury à l'entreprise «WSP Canada inc.», pour une somme de 14 600 \$, plus taxes.

**18. Aide financière pour le Festival juste pour lire de l'École secondaire la Découverte**  
**2016-10-14**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Festival juste pour lire de l'École secondaire la Découverte;

CONSIDÉRANT que cette activité a des retombées significatives pour le développement culturel de nos jeunes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De remettre, une aide financière de 100 \$ au Festival juste pour lire de l'École secondaire la Découverte.

**19. Programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**  
**2016-10-15**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit adopter une nouvelle résolution pour l'acceptation des travaux à effectuer dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- Que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

## **20. Période de questions**

**Début : 20 h 37**

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

**Fin : 20 h 58**

## **21. Levée de l'assemblée** **2016-10-16**

Il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par la conseillère la conseillère Maude Lemire-Comeau Lemire-Comeau et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 58.

---

**Daniel Coutu, maire**

---

**Donald Nicole, directeur général**